

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2016-07-14a-00594
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2016-00594-OFT-001

Dénomination du projet : Carrière de Villesèque

Lieu des opérations : 46090 - Villesèque

Bénéficiaire : Carrières RUP

MOTIVATION ou CONDITIONS

Dossier de bonne facture malgré des inventaires parfois incomplets notamment concernant les invertébrés, mais rien de réhibitoire.

La séquence Eviter- Réduire- Compenser est honnête bien que manquant d'ambition.

C'est pourquoi un avis favorable est donné à ce dossier sous les conditions suivantes:

- mise en œuvre rigoureuse de l'ensemble des mesures proposées;
- adoption d'un plan de gestion du site secondaire (ancienne carrière située au sud-est du projet d'environ 4 ha) et de sa mise en œuvre sur une durée de 30 ans de manière à ce qu'il y ait colonisation durablement par les espèces perturbées présentes sur le site à exploiter. La gestion doit être confiée à un organisme compétent;
- les mesures d'évitement doivent être gérées avec finalité conservatoire sur une longue durée, au moins 20 ans;
- le suivi des espèces protégées les plus remarquables (cf. cerfa) doit être réalisé sur une durée de 15 ans, c'est-à-dire 3 ans après l'arrêt de l'exploitation de la carrière pour bien vérifier que les espèces impactées auront recouvré leur bon état de conservation .

MOTIVATION ou CONDITIONS

[Empty space for motivation or conditions]

Président du comité permanent
EXPERT DELEGUE FAUNE
EXPERT DELEGUE FLORE

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le :

29 Août 2016

Signature :

[Handwritten signature]